

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Ahmed Sahnoun (les commissaires aux comptes associés MTBF) et Mr Mahmoud Zahaf (Cabinet Zahaf et associés).

BILAN
(Exprimé en DT)

		31-déc	
Actifs	Notes	2025	2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		83 962 664	83 793 571
- amortissements immobilisations incorporelles		(56 189 255)	(49 216 111)
Immobilisations incorporelles nettes	4	27 773 409	34 577 460
Immobilisations corporelles		323 215 803	313 413 205
- amortissements immobilisations corporelles		(250 967 920)	(238 279 980)
Immobilisations corporelles nettes	4	72 247 883	75 133 225
Immobilisations financières		320 358 935	320 285 666
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(9 309 065)	(9 309 065)
Immobilisations financières nettes	5	311 049 870	310 976 601
Total des actifs immobilisés		411 071 162	420 687 285
Autres actifs non courants	6	-	42 906
Total des actifs non courants		411 071 162	420 730 191
Actifs courants			
Stocks		124 091 801	109 500 504
-Provision pour dépréciation des stocks		(5 337 000)	(4 385 997)
Stocks nets	7	118 754 801	105 114 507
Clients et comptes rattachés		35 895 477	31 726 209
-Provision pour créances douteuses		(10 380 841)	(9 538 625)
Clients et comptes rattachés nets	8	25 514 636	22 187 584
Autres actifs courants		170 748 669	184 030 676
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(30 510 421)	(28 335 712)
Autres actifs courants nets	9	140 238 248	155 694 964
Placements et autres actifs financiers	10	3 582 502	4 089 475
Liquidités et équivalents de liquidités	11	10 993 927	8 114 502
Total des actifs courants		299 084 114	295 201 033
Total des actifs		710 155 276	715 931 224

BILAN
(Exprimé en DT)

31-déc

Capitaux propres et passifs	Notes	2025	2024
Capitaux propres			
Capital social		15 777 070	15 777 070
Réserves		92 933 244	92 933 244
Autres capitaux propres		3 629 991	3 502 310
Actions propres		(127 227)	(439 936)
Autres compléments d'apport		645 024	645 024
Résultats reportés		(30 145 719)	(26 403 011)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 712 383	86 014 701
Résultat de l'exercice		5 269 657	(3 742 708)
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	87 982 040	82 271 993
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	26 205 778	46 174 003
Provisions pour risques et charges	14	15 654 114	14 056 803
Dépôts et cautionnements reçus		285 359	285 359
Total des passifs non courants		42 145 251	60 516 165
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	423 270 925	372 010 800
Autres passifs courants	16	55 227 702	72 481 155
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	101 529 358	128 651 112
Total des passifs courants		580 027 985	573 143 066
Total des passifs		622 173 236	633 659 232
Total des capitaux propres et des passifs		710 155 276	715 931 224

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		1 161 084 983	1 041 473 010
Autres produits d'exploitation		38 063 275	38 005 729
Total des produits d'exploitation	17	1 199 148 258	1 079 478 739
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	975 692 399	880 821 195
Charges de personnel	19	93 917 031	84 216 363
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	30 870 508	24 889 355
Autres charges d'exploitation	21	83 470 739	79 388 168
Total des charges d'exploitation		1 183 950 677	1 069 315 081
Résultat d'exploitation		15 197 581	10 163 658
Charges financières nettes	22	(5 100 645)	(14 438 010)
Produits des placements	23	255 600	3 057 636
Autres gains ordinaires	24	742 785	1 096 547
Autres pertes ordinaires	25	(738 779)	(1 371 390)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 356 542	(1 491 560)
Impôt sur les sociétés	26	5 086 885	2 251 149
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 269 657	(3 742 708)
Résultat net de l'exercice		5 269 657	(3 742 708)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2025	2024 ^(*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		5 269 657	(3 742 708)
Ajustements pour :			
* Dotations aux amortissements et aux provisions		30 827 602	27 717 453
* Reprises sur provisions		-	(2 871 006)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(290 333)	(131 306)
* Charges d'intérêt	22	5 100 645	14 438 010
* Moins-value sur rachat d'actions propres		312 709	-
Variation des :			
- Stocks	7	(14 591 297)	(10 761 272)
- Créances	8	(4 169 268)	(655 232)
- Autres actifs	9	13 658 175	(100 434 694)
- Fournisseurs et autres passifs courants		33 861 100	85 404 836
- Placements et autres actifs financiers courants ^(*)		506 973	79 179 127
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		70 485 963	88 143 208
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 902 336)	(19 057 733)
Charges à répartir		42 906	42 908
Autres cautionnements reçus		78 183	106 687
Prêts aux personnels		(150 462)	262 074
Décassements pour titres de participations		(990)	(1 490)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		389 102	169 911
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(15 543 597)	(18 477 643)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur fonds social		127 681	33 384
Décassements sur remboursements d'emprunts		(42 053 043)	(51 455 779)
Décassements des intérêts sur emprunts		(6 263 638)	(15 080 533)
Variation des cautionnements reçus		-	(100 874)
Variation des concours bancaires courant		1 972 239	(1 786 841)
Encaissements provenant des emprunts		4 000 000	5 300 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(42 216 761)	(63 090 643)
Variation de trésorerie		12 725 606	6 574 922
Trésorerie au début de l'exercice		(57 429 436)	(64 004 358)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(44 703 830)	(57 429 436)

(*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité (Cf 3.12)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général ("SMG" ou "Société") est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12 juillet 2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises. A fin 2025, son réseau comptait 104 points de vente.

Le 17 mars 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la société en le ramenant à 15 777 070DT par l'émission de 4 295 820 actions à 10DT l'action soit 1DT de nominal et 9DT prime d'émission. Au 31 décembre 2025, le capital de la SMG s'élève à 15 777 070 DT.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

L'état de résultat est présenté selon le modèles autorisé.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2025 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont présentés en dinar tunisien, qui constitue la monnaie de présentation de la Société. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées initialement au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dinars tunisiens sur la base des taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	100%
- Matériels informatique	33%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%
- Installation	10%

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa sortie.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif, correspondant à la différence entre le produit net de cession éventuel et la valeur comptable nette de l'actif, est comptabilisé en résultat au titre de l'exercice au cours duquel la décomptabilisation intervient.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- Une provision dans les autres cas.

3.3 Titre de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage, déterminée notamment sur la base de la situation nette et des perspectives de rentabilité de l'entité émettrice. Pour certaines participations, cette valeur est ajustée afin de tenir compte de la juste valeur de certains actifs sous-jacents, notamment les actifs immobiliers. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût d'acquisition. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat.

3.4 Test de dépréciation des points de vente

Afin d'assurer une valorisation appropriée des unités, la société a mis en place un dispositif cyclique de tests d'évaluation des points de vente, permettant de refléter de manière fidèle la valeur des unités génératrices de trésorerie. L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

Ces tests reposent notamment sur l'analyse de la rentabilité de chaque point de vente au cours des trois derniers exercices, ainsi que sur l'évolution de son chiffre d'affaires, et sont appliqués à partir de la sixième année d'activité. L'appréciation d'une éventuelle dépréciation tient également compte du jugement du management, fondé sur sa connaissance de l'activité, des performances opérationnelles et des perspectives futures.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Stocks

À la clôture de chaque exercice, la société procède à la valorisation de ses stocks en appliquant la méthode du dernier prix d'achat, réputée refléter de manière appropriée le coût des marchandises détenues compte tenu de la rotation des produits et des pratiques du secteur du commerce de détail.

La comptabilisation des stocks est effectuée selon la méthode de l'inventaire intermittent, impliquant la constatation des variations de stocks sur la base d'inventaires physiques réalisés à la date de clôture, permettant ainsi de déterminer le stock final et le coût des marchandises vendues.

La provision pour dépréciation des stocks est déterminée en tenant compte principalement de l'ancienneté des articles, appréciée par référence à leur date d'entrée en stock et à leur rotation. Cette analyse vise à identifier les articles présentant un risque d'obsolescence, de non-vente ou de perte de valeur.

3.7 Reconnaissance de revenu

Les revenus de la Société proviennent principalement des ventes de marchandises réalisées dans le cadre de son activité de commerce de détail.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne relative aux revenus, les ventes de marchandises sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens est intervenu.
- Le montant des revenus peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par la société.

Dans le cadre de l'activité « Retail », le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires correspond à la réalisation de la vente, matérialisée par le passage en caisse et la remise de la marchandise au client, cette date coïncidant avec le transfert des risques et avantages.

Les ventes sont comptabilisées hors taxes sur le chiffre d'affaires (notamment la TVA), remises, rabais et ristournes, lesquels sont déduits du montant du chiffre d'affaires lorsqu'ils sont accordés.

Le chiffre d'affaires est enregistré sur la base des prix de vente facturés, incluant, le cas échéant, les ventes réglées comptant ou à crédit, dès lors que le recouvrement est jugé probable.

3.8 Créances douteuses

Les créances dont le recouvrement s'avère incertain sont classées sous la rubrique « Clients douteux ou litigieux ». Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de chaque exercice afin de couvrir le risque de non-recouvrement de ces créances.

La politique de provisionnement retenue par la société consiste à provisionner intégralement les créances présentant un risque avéré, notamment en cas de retour impayé de deux échéances consécutives

3.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque la Société s'attend à obtenir le remboursement, total ou partiel, d'une provision, notamment au titre d'un contrat d'assurance, ce remboursement est comptabilisé en tant qu'actif distinct, uniquement lorsqu'il est jugé quasi certain.

La charge liée à une provision est présentée au compte de résultat pour son montant net de tout remboursement attendu.

3.10 Provision pour congés à payer

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "Dettes provisionnées pour congés à payer".

3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités détenues en banque ainsi que les fonds en caisse.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux éléments définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.12 Etats de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie au 31/12/2024 a été établi selon la méthode indirecte basée sur les variations bilancielle.

En 2025, des retraitements ont été apportés aux données comparatives de 2024 pour les rubriques :

- Dotations aux Amortissements et aux provisions
- Reprises sur provisions
- Plus ou moins values de cession des immobilisations
- Charges d'intérêt
- Moins-value sur rachat d'actions propres
- Variation des : - stocks créances autres actifs fournisseurs et autres passifs courants
- Placements et autres actifs financiers courants

Afin de tenir compte de la valeur réelle des flux provenant de l'exploitation permettant ainsi une meilleure fiabilité et comparabilité des informations présentées.

Notes sur les comptes de bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements et provision						Valeurs comptables nettes		
	Au 31/12/2024	Acquisition	Rebut	Cession	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Dotation aux amortissements	Dotation aux provision	Rebut	Cession	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Logiciels de gestion	34 259 194	169 093	-	-	34 428 287	29 617 796	2 339 540	-	-	-	31 957 336	2 470 951	4 641 398
Fonds de commerce	49 534 377	-	-	-	49 534 377	19 598 315	2 476 076	2 157 528	-	-	24 231 919	25 302 458	29 936 062
Total des immobilisations incorporelles	83 793 571	169 093	-	-	83 962 664	49 216 111	4 815 616	2 157 528	-	-	56 189 255	27 773 409	34 577 460
Terrains Nus	5 579 788	-	-	-	5 579 788	139 526	-	-	-	-	139 526	5 440 262	5 440 262
Bâtiments	31 290 261	2 030 966	-	-	33 321 227	22 719 568	1 230 196	-	-	-	23 949 764	9 371 463	8 570 693
Installations générales, agencement et aménagement de construction	32 040 363	414 867	-	-	32 455 229	27 128 933	1 013 364	-	-	-	28 142 297	4 312 932	4 911 430
Matériels industriel	73 602 542	4 820 711	(352 462)	(2 043 486)	76 027 305	57 529 619	4 208 141	-	(352 462)	(2 014 599)	59 370 699	16 656 606	16 072 923
Matériels et outillages	2 165 167	140 956	-	(464 745)	1 841 378	2 069 930	136 879	-	-	(464 745)	1 742 064	99 314	95 237
Matériels de transport de Biens	127 860	1 055 273	-	-	1 183 133	127 860	52 764	-	-	-	180 624	1 002 509	-
Matériels de transport de Pers.	7 261 451	1 030 783	-	(665 757)	7 626 477	4 484 345	1 087 678	-	-	(595 875)	4 976 148	2 650 329	2 777 106
Installations générales, agencement, divers identifiables	58 609 742	2 043 045	(111 839)	(820 423)	59 720 525	47 255 123	3 117 264	-	(111 839)	(820 423)	49 440 125	10 280 400	11 354 619
Installations générales, agencement divers non identifiables	84 896 262	3 544 157	(1 304 626)	-	87 135 793	61 480 576	5 426 752	1 085 354	(1 304 626)	-	66 688 056	20 447 737	23 415 686
Equipements de bureau (mobilier)	2 424 837	153 243	-	(165 529)	2 412 551	2 194 639	115 515	-	-	(165 529)	2 144 625	267 926	230 198
Equipements de bureau (matériel)	46 053	-	-	(1 778)	44 275	46 041	12	-	-	(1 778)	44 275	-	12
Equipements informatique	15 353 313	497 864	-	-	15 851 177	13 103 821	1 045 896	-	-	-	14 149 717	1 701 460	2 249 492
Installations générales en cours	15 567	1 378	-	-	16 945	-	-	-	-	-	-	16 945	15 567
Total des immobilisations corporelles	313 413 205	15 733 242	(1 768 927)	(4 161 718)	323 215 803	238 279 980	17 434 461	1 085 354	(1 768 927)	(4 062 949)	250 967 920	72 247 883	75 133 225
Total des immobilisations	397 206 776	15 902 335	(1 768 927)	(4 161 718)	407 178 467	287 496 091	22 250 077	3 242 882	(1 768 927)	(4 062 949)	307 157 175	100 021 292	109 710 684

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 311 049 870 DT au 31/12/2025 contre un solde de 310 976 601 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Titres de participation (a)	311 499 905	311 498 915	990
Prêt obligataire auprès de l'Etat	500 000	500 000	-
Prêts aux personnels	1 364 501	1 214 040	150 461
Dépôts et cautionnements	6 994 529	7 072 712	(78 183)
Total immobilisations financières brutes	320 358 935	320 285 666	73 269
Provision pour dépréciation des titres de participation	(8 918 935)	(8 918 935)	-
Provision pour dépréciation des prêts personnel et des cautions	(390 130)	(390 130)	-
Total immobilisations financières nettes	311 049 870	310 976 601	73 269

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2025, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025
Sté L'IMG	173 365 000	-	173 365 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
LMG	1 029 999	-	1 029 999
FOUNA	7 591 600	7 591 600	-
NEXUS	1 077 335	1 077 335	-
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990
SODAD	1	-	1
CLOUD MASTER	303 960	-	303 960
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Porte de France Immobilière	39 043 420	-	39 043 420
Wise vision	490	-	490
Total	311 499 905	8 918 935	302 580 970

Les immobilisations financières sont évaluées initialement au coût d'acquisition. A la clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Le détail des titres de participation dans les sociétés du groupe se présente comme suit :

Participations de SMG dans les filiales	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025	Pourcentage de détention
Sté L'IMG	173 365 000	-	173 365 000	100,00%
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163	99,94%
BHM	82 981 146	-	82 981 146	99,99%
LMG	1 029 999	-	1 029 999	19,95%
FOUNA	7 591 600	7 591 600	-	100,00%
NEXUS	1 077 335	1 077 335	-	100,00%
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990	99,99%
CLOUD MASTER	303 960	-	303 960	99,90%
FORMA PRO	34 800	-	34 800	34,80%
Porte de France Immobilière	39 043 420	-	39 043 420	100,00%
Wise vision	490	-	490	32,66%
Total	311 227 903	8 668 935	302 558 968	

Le détail des titres de participation dans les sociétés autres que le groupe se présente comme suit :

Les autres	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
Total	272 002	250 000	22 002

Ces sociétés ne sont pas significatives, et la société Magasin Général n'exerce aucun contrôle ou influence sur ces sociétés. Par ailleurs, l'information sur les pourcentages de détention n'est pas disponible.

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets sont totalement résorbés au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	VCN au 31/12/2024	Résorption 2025	VCN au 31/12/2025
Charges à répartir	42 906	(42 906)	-
Total	42 906	(42 906)	-

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 118 754 801 DT au 31/12/2025 contre un solde de 105 114 507 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	124 043 186	108 177 536	15 865 650
Stocks de marchandises chez des tiers	48 615	1 322 968	(1 274 353)
Total bruts	124 091 801	109 500 504	14 591 297
Provision des stocks	(5 337 000)	(4 385 997)	(951 003)
Total net	118 754 801	105 114 507	13 640 294

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 514 636 DT au 31/12/2025 contre un solde de 22 187 584 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients effets à recevoir	1 328 482	710 014	618 468
Clients sociétés et associations	23 818 165	21 375 804	2 442 361
Clients douteux ou litigieux	10 380 841	9 538 625	842 216
Clients factures à établir	367 989	101 766	266 223
Total brut	35 895 477	31 726 209	4 169 268
Provision des clients	(10 380 841)	(9 538 625)	(842 216)
Total net	25 514 636	22 187 584	3 327 052

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 140 238 248 DT au 31/12/2025 contre un solde de 155 694 964 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs débiteurs	2 993 653	17 255 832	(14 262 179)
Prêts et avances aux personnels	741 224	722 162	19 062
Report d'impôt sur les sociétés	24 890 752	32 247 410	(7 356 658)
Sociétés du groupe	104 988 295	93 010 160	11 978 135
Débiteurs divers	26 185 070	26 369 752	(184 682)
Produits à recevoir	4 959 794	8 630 715	(3 670 921)
Comptes d'attentes à régulariser	117 476	115 119	2 357
Charges constatées d'avance	5 872 405	5 679 526	192 879
Total brut	170 748 669	184 030 676	(13 282 007)
Provision des autres actifs courants	(30 510 421)	(28 335 712)	(2 174 709)
Total net	140 238 248	155 694 964	(15 456 716)

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 3 582 502 DT au 31/12/2025 contre un solde de 4 089 475 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 337 687	1 494 660	(156 973)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de trésorerie	2 050 000	2 400 000	(350 000)
Autres actifs financiers	168 293	168 293	-
Total des placements et autres actifs financiers	3 582 502	4 089 475	(506 973)

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 10 993 927 DT au 31/12/2025 contre un solde de 8 114 502 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	6 510 083	2 905 730	3 604 353
Banques créditrices	3 692 523	4 427 296	(734 773)
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	787 289	777 444	9 845
Total liquidités et équivalents de liquidités	10 993 927	8 114 502	2 879 425

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 101 529 358 DT au 31/12/2025 contre un solde 128 651 112DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Banques débitrices	55 697 757	65 543 938	(9 846 181)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	26 619 926	44 704 744	(18 084 818)
Billets de trésorerie reçus	2 850 000	5 250 000	(2 400 000)
Intérêt courus	1 440 165	2 603 159	(1 162 994)
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	14 921 510	10 549 270	4 372 240
Total concours bancaires et autres passifs financiers	101 529 358	128 651 112	(27 121 754)

La trésorerie au 31 décembre 2025 s'élève à (44 703 830) DT contre (57 429 436) DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	6 510 083	2 905 730	3 604 353
Banques créditrices	3 692 523	4 427 296	(734 773)
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	787 289	777 444	9 845
Banques débitrices	(55 697 757)	(65 543 938)	9 846 181
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(44 703 830)	(57 429 436)	12 725 606

Taux d'endettement :

Le taux d'endettement supérieur à 1 observé au niveau de la SMG s'explique principalement par les spécificités du secteur de la grande distribution, caractérisé par un besoin important en financement du cycle d'exploitation à travers le recours à des crédits à court terme.

Le taux d'endettement en 2025 a enregistré une amélioration par rapport à 2024, reflétant une meilleure maîtrise du niveau d'endettement et un renforcement progressif de l'équilibre financier.

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 82 271 993 DT au 31/12/2024 à 87 982 040 DT au 31/12/2025. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 551 463	1 917 463	(439 936)	645 024	7 606 312	(34 009 323)	85 981 317
- Intérêts sur fonds social	-	-	-	-	33 384	-	-	-	-	-	33 384
- Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 009 323)	34 009 323	-
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 742 708)	(3 742 708)
Capitaux propres au 31/12/2024	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 584 847	1 917 463	(439 936)	645 024	(26 403 011)	(3 742 708)	82 271 993
- Intérêts sur fonds social	-	-	-	-	127 681	-	-	-	-	-	127 681
- Actions propres	-	-	-	-	-	-	312 709	-	-	-	312 709
- Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 742 708)	3 742 708	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 269 657	5 269 657
Capitaux propres au 31/12/2025	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 712 528	1 917 463	(127 227)	645 024	(30 145 719)	5 269 657	87 982 040

A- Fonds social

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2025	2024
1. Solde au 1^{er} janvier		
-Prêts au personnel	3 502 310	3 468 926
Total	3 502 310	3 468 926
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	127 681	33 384
3. Solde au 31 Décembre		
-Prêts au personnel	3 629 991	3 502 310
Total	3 629 991	3 502 310
Réserves pour fonds social	1 712 528	1 584 847
Intérêts sur fonds social	1 917 463	1 917 463
Total	3 629 991	3 502 310

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2025 est de 13 227 actions valorisées à 127 227 DT.

Au 31 décembre 2025, la société SMG détient 13 227 actions propres, un nombre identique à celui constaté au 31 décembre 2024.

L'évaluation à la juste valeur (valeur du marché) effectuée à cette date a conduit à une réduction de leur valeur comptable, passant de 439 936 DT au 31 décembre 2024 à 127 227 DT au 31 décembre 2025.

Afin de se conformer aux normes comptables tunisiennes, le traitement comptable constaté pour les actions propres relatif à la réévaluation des actions propres à la valeur de marché au cours de l'exercice du 31/12/2025 de la SMG fera l'objet d'une annulation dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026.

Désignation	NB d'action	Pourcentage des actions propres
Nombre d'action propre	13 227	0,08%
Nombre d'action globale	15 777 070	

Désignation	NB d'action	Pourcentage des actions propres
Nombre d'action propre	13 227	0,08391%
Nombre d'action en circulation	15 763 843	

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2025 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0,334 DT calculé comme suit :

Résultat par action 2024 :	-3 742 708	
	15 763 843	-0,237
Résultat par action 2025 :	5 269 657	
	15 763 843	0,334

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts à long terme s'élèvent à 26 205 778 DT au 31/12/2025 contre un solde de 46 174 003 DT au 31/12/2024 et se présentent comme suit :

Emprunt	Emprunt non courant au 31/12/24	Échéance à moins d'un an au 31/12/24	Emprunts 2025	Paiement 2025	Échéance à moins d'un an au 31/12/25	Emprunt non courant au 31/12/24
Emprunts bancaires	46 174 003	44 704 744	4 000 000	42 053 043	26 619 926	26 205 778
Total des emprunts	46 174 003	44 704 744	4 000 000	42 053 043	26 619 926	26 205 778

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 654 114 DT au 31/12/2025 contre un solde de 14 056 803 DT au 31/12/2024, soit une hausse de 1 597 311 DT, qui se détaille comme suit :

Nature	Solde au 31/12/2025
Affaire client	50 162
Litiges Fournisseur	1 043 417
Loyer	1 746 632
Ministère de commerce	5 000
Prud'homme	1 229 536
Risque d'affaire	11 440 658
Affaire UIB	138 709
Total général	15 654 114

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 423 270 925 DT au 31/12/2025 contre un solde de 372 010 800 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	103 737 102	116 831 124	(13 094 022)
Fournisseurs effets à payer	304 599 922	242 668 644	61 931 278
Factures non parvenues	14 933 901	12 511 031	2 422 870
Total des fournisseurs	423 270 925	372 010 800	51 260 126

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 55 227 702 DT au 31/12/2025 contre 72 481 155 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients avances sur achats	1 293 896	1 305 097	(11 201)
Rémunérations dues	243 784	238 165	5 619
Personnels cession sur salaire	21 063	25 193	(4 130)
Dettes liées au personnel	12 334 868	8 494 334	3 840 534
TVA et Autres impôts et taxes	13 252 073	27 923 124	(14 671 051)
CNSS	6 457 947	5 553 628	904 319
Autres créditeurs divers	5 785 856	15 210 675	(9 424 819)
Charges à payer	13 976 894	11 984 286	1 992 608
Produits constatés d'avance	1 861 321	1 746 652	114 669
Total des autres passifs courants	55 227 702	72 481 155	(17 253 452)

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 199 148 258 DT contre 1 079 478 739 DT en 2024, soit une augmentation de 119 669 519 DT qui se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Vente de marchandises	1 161 084 983	1 041 473 010	119 611 973
Autres produits d'exploitation	38 063 275	38 005 729	57 546
Total des produits d'exploitation	1 199 148 258	1 079 478 739	119 669 519

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2025 s'élèvent à 975 692 399 DT contre 880 821 195 DT en 2024, soit une hausse de 94 871 204 DT.

Note 19 : Charges du personnel

19-1 Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2025 s'élèvent à 93 917 031 DT contre 84 216 363 DT en 2024, soit une hausse de 9 700 668 DT qui se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Salaires et compléments de salaire	91 355 887	81 529 797	9 826 090
Autres charges sociales	2 561 144	2 686 566	(125 422)
Total des charges du personnel	93 917 031	84 216 363	9 700 668

19-2 Indemnité de départ à la retraite

La société Magasin Général a souscrit auprès de l'assurance LOYDD un contrat d'indemnités de départ à la retraite qui assure la prise en charge, par l'assurance, des indemnités de départ à la retraite dues par l'employeur à ses salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2025-9 du 21/05/2025 portant interdiction de la sous-traitance, l'effectif de SMG a connu une augmentation. La révision du contrat y afférent a conduit à la constatation d'un complément de 100 mille dinars au 31/12/2025.

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2025 s'élèvent à 30 870 508 DT contre 24 889 355 DT en 2024, soit une hausse de 5 981 153 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Dotation aux amortissements	25 492 959	24 018 399	1 474 560
Dotation / Reprise aux provisions pour risques et charges	1 366 715	(2 871 006)	4 237 721
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	2 174 709	2 965 756	(791 047)
Dotation aux provisions des stocks	951 003	33 898	917 105
Résorption des charges à répartir	42 906	42 908	(2)
Provision pour dépréciation des comptes clients	842 216	699 399	142 817
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	30 870 508	24 889 355	5 981 153

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 83 470 739 DT contre 79 388 168 DT en 2024, soit une hausse de 4 082 571 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	15 840 616	14 485 250	1 355 366
Loyers du siège et autres locaux	17 025 442	17 026 899	(1 457)
Transport sur achats	12 402 262	10 849 761	1 552 501
Publicités, publications et relations publiques	7 366 929	6 888 322	478 607
Personnels extérieurs à l'entreprise	5 036 526	8 779 815	(3 743 289)
Entretien et réparations	8 649 984	7 569 865	1 080 119
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 954 662	2 655 482	3 299 180
Rémunérations d'intermédiaires	1 552 764	1 588 768	(36 004)
Transport du personnel	1 372 487	1 238 147	134 340
Déplacements missions et réceptions	1 219 941	1 185 917	34 024
Frais postaux et télécommunications	1 439 003	1 258 827	180 176
Primes d'assurance	3 268 760	3 556 517	(287 757)
Services bancaires et assimilés	2 006 083	1 840 661	165 422
Charges diverses ordinaires	335 280	463 936	(128 656)
Total des autres charges d'exploitation	83 470 739	79 388 168	4 082 571

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 100 645 DT contre 14 438 010 DT en 2024, soit une baisse de 9 337 365 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Charges d'intérêts	18 244 476	24 988 196	(6 743 720)
Pertes de change	11 555	(45 984)	57 539
Plus ou moins-value sur action cotées	312 709	-	312 709
Total des charges financières	18 568 740	24 942 212	(6 373 472)
Revenu des autres créances	2 429 703	2 579 681	(149 978)
Intérêts des comptes créditeurs	11 038 392	7 924 520	3 113 872
Total des produits financiers	13 468 095	10 504 202	2 963 893
Total des charges financières nettes	5 100 645	14 438 010	(9 337 365)

Les charges financières au 31/12/2025 ont enregistré une baisse significative par rapport au 31/12/2024, passant de 14 MD à 5 MD. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Non-obtention de nouveaux crédits : une baisse des intérêts sur emprunts estimée à environ 4 MD.
- Impact de l'augmentation de capital réalisée en 2023 : amélioration de la situation de trésorerie ayant entraîné une diminution de près de 3 MD des intérêts liés aux comptes courants et aux dépôts.
- Les intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales, avec un impact supérieur à 3 MD.

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2025 s'élèvent à 255 600 DT contre 3 057 636 DT en 2024, soit une baisse de 2 802 036 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Produits des placements	255 600	3 004 696	(2 749 096)
Dividendes	-	52 940	(52 940)
Total des produits des placements	255 600	3 057 636	(2 802 036)

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 742 785 DT contre 1 096 547 DT en 2024, soit une baisse de 353 762 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	301 504	159 911	141 593
Autres gains non récurrents	800 417	1 148 835	(348 418)
Gains nets sur tickets repas	(359 136)	(212 199)	(146 937)
Total des autres gains ordinaires	742 785	1 096 547	(353 762)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 738 779 DT contre 1 371 390 DT en 2024, soit une baisse de 632 611 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Moins-values sur cession d'immobilisations	11 171	28 605	(17 434)
Pertes non récurrentes	727 608	1 342 785	(615 177)
Total des autres pertes ordinaires	738 779	1 371 390	(632 611)

Note N° 26 : Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 086 885 DT.

Note N° 27 : Les moyens de couverture contre les risques de change

Les ventes de la société Magasin Général se font sur le marché local. Quant aux approvisionnements, ils se font majoritairement auprès des fournisseurs locaux. En conséquence, la société n'est pas soumise un risque significatif de change.

Au titre de la gestion du risque de change, la SMG n'a eu recours à aucun moyen de couverture contre le risque de change.

Note N° 28 : Les parties liées

Conformément à la Norme Comptable Tunisienne n°39, les parties liées comprennent notamment les actionnaires, les dirigeants clés (y compris les membres des organes d'administration et de direction), les membres proches de leurs familles, ainsi que les entités contrôlées par ces personnes ou sur lesquelles elles exercent une influence notable.

Au cours de l'exercice 2025, certaines conventions ont été conclues avant d'être soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration. La Direction tient à préciser que l'ensemble de ces conventions a été dûment régularisé et présenté au Conseil pour approbation. Cette démarche traduit la volonté de l'entreprise de garantir la transparence de ses opérations et de se conformer strictement aux exigences réglementaires en matière de gouvernance, elle s'engage ainsi à veiller à l'application stricte de la procédure d'autorisation préalable des conventions réglementées au titre des exercices futurs.

Les transactions et conventions intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

1. Opérations réalisées avec la filiale « Société BHM SA - BHM »

- Au cours de l'exercice 2025, la société BHM a loué à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 527 192 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 1 731 394 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaire qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 21 876 329 DT.
- La SMG a conclu une convention de prise en charge de compte courant associés avec les sociétés « Centrale Magasin Général », « Société BHM SA » et « Immobilière Magasin Général » avec date d'effet au 31 décembre 2025.
Cette convention a eu pour effet de débiter le compte courant de la société BHM SA d'un montant de 3 668 186 DT en contrepartie du crédit du compte courant débiteur de la société Centrale Magasin Général pour 2 857 237 DT et du crédit du compte courant de la société Immobilière Magasin Général pour 813 949 DT.

2. Opérations réalisées avec la filiale « Centrale Magasin Général - CMG »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 50 343 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société CMG. Ces frais représentent la quote-part de CMG dans les charges de personnels de SMG. La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 1 796 DT relatif à la quote-part de la Société CMG dans les charges communes locatives.
- Les ventes en TTC de la CMG à la SMG au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 21 633 039 DT.
- La société SMG a accordé à la société CMG au titre de l'exercice 2025 des ristournes de fin d'année pour un montant global de 562 590 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la CMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 387 076 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires qui présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 145 573 DT.

3. Opérations réalisées avec la filiale « Immobilière Magasin Général - IMG »

- Au cours de l'exercice 2025, la société IMG a loué à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 4 227 843 DT.

- Au cours de l'exercice 2025, la société IMG a facturé à la SMG des frais de gestion pour une valeur hors taxes de 82 800 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 43 050 DT relatif à la quote-part de la Société IMG dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la Société IMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 7 447 559 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 73 438 156 DT.

4. Opérations réalisées avec la filiale « BHM Distribution »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société BHM Distribution à raison de 2 000 DT par mois
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 55 806 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaire qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 611 375 DT.

5. Opérations réalisées avec la filiale « BHM Immobilière »

- La société Immobilière BHM a loué au cours de l'exercice 2025 à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 843 895 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 97 746 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 50 794 DT.

6. Opérations réalisées avec la filiale « MG International »

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG International à raison de 2 000 DT par mois
- Le compte courant actionnaires présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 275 481 DT.

7. Opérations réalisées avec la filiale « SS Auto »

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 414 907 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 3 720 545 DT.

8. Opérations réalisées avec la filiale « FOUNA »

La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 276 827 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 2 935 718 DT.

9. Opérations réalisées avec la filiale « Nexus »

- La société Nexus a facturé à la SMG un produit HT de 15 352 DT pour la location de deux véhicules au 31/12/2025.

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 87 413 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 924 234 DT.

10. Opérations réalisées avec la filiale « Porte de France Immobilière »

La charge de loyer facturé par la société Porte de France Immobilière, courant l'exercice 2025, s'élève à 433 125 DT hors taxes.

11. Opérations réalisées avec la filiale « Master Cloud »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 84 179 DT au titre des frais annuels d'assistance informatique effectuée au profit de la Société Cloud Master.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 une charge hors taxes de 3 040 953 DT au titre des prestations informatiques, de consommation Azure et d'hébergement informatique fournis par la société Master Cloud.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la société Master Cloud à la SMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 80 607 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde créditeur de 560 263 DT.

12. Opérations réalisées avec la Société « CFI »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 89 258 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 1 000 000 DT.
- La SMG a supporté en 2025 une charge hors taxes de 37 278 DT correspondant à la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde créditeur de 1 400 000DT.
- La SMG a conclu une convention par laquelle la société CFI lui refacture sa quote-part des coûts relatifs à la fourniture des services "DiliTrust Governance" à compter du 1er janvier 2025 pour un montant équivalent à 7 500 € par an calculé sur la base du taux de change officiel de la Banque Centrale de Tunisie à la date d'émission de la facture.

13. Opérations réalisées avec la Société « SOINDI »

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 250 000 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 2 000 000 DT au 31/12/2025.

14. Opérations réalisées avec la Société « Logistique Magasin Général - LMG »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 99 244 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société LMG. Ce produit est la quote-part de LMG dans les charges du personnel de SMG.
- La LMG a facturé au cours de l'exercice 2025 à la SMG des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 12 688 977 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la LMG a accordé à la SMG des ristournes sur frais logistiques pour un montant global Hors Taxes de 634 246 DT.

- La SMG a facturé à la société LMG au titre de l'exercice 2025 la location de son dépôt sis à Ben Arous pour un montant global de 30 278 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 92 301 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde débiteur 946 920 DT.

15. Opérations réalisées avec l'administrateur Monsieur Yahia Bayahi

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 une charge hors taxes de 80 000 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde créditeur de 2 000 000 DT.

16. Opérations réalisées avec la société « TPR »

Au cours de l'exercice 2025, la SMG a enregistré un produit hors taxes de 55 658 DT, correspondant à la cession de deux véhicules à la société TPR.

17. Opérations réalisées avec la société « WISE VISION »

Le compte courant actionnaire de WISE VISION présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 63 170 DT.

Les transactions et les soldes des opérations conclues avec les parties liées sont récapitulés comme suit :

- Comptes courants actionnaires

Société	Soldes comptes courants débiteurs au 31 décembre 2025	Produits d'intérêts en 2025	Soldes comptes courants créditeurs au 31 décembre 2025	Charges d'intérêts en 2025
CFI	1 000 000	89 258	1 400 000	37 278
CMG	145 573	387 076	-	-
LMG	946 920	92 301	-	-
IMG	73 438 156	7 447 559	-	-
BHM	21 876 329	1 731 394	-	-
BHM Distribution	611 375	55 806	-	-
BHM Immobilière	50 794	97 746	-	-
Founa Distribution	2 935 718	276 827	-	-
Nexus	924 234	87 413	-	-
MG international	275 481	-	-	-
SS Auto	3 720 545	414 907	-	-
Cloud Master	-	-	560 263	80 607
SOINDI	2 000 000	250 000	-	-
WISEVISION	63 170	-	-	-
Total	107 988 295	10 930 287	1 960 263	117 885

- **Ventes et autres prestations accordées**

Société	Refacturation des charges communes 2025	Autres prestations 2025	Total produits	Créances au 31/12/2025 (*)
CMG	50 343	1 796	52 139	2 611 563
LMG	99 224	30 278	129 502	1 230 934
IMG	43 050	-	43 050	1 139 158
BHM	-	-	-	1 304 064
BHM Distribution	24 000	-	24 000	171 363
Founa Distribution	-	-	-	470 872
Master Cloud	84 179	-	84 179	849 340
MG International	24 000	-	24 000	-
Total	324 796	32 074	356 870	6 546 360

(*) *Autres que les comptes courants*

- **Achats, charges locatives et autres prestations de services obtenues**

Société	Achats nets des ristournes 2025	Charges locatives 2025	Autres prestations 2025	Total charges	Dettes au 31/12/2025 (*)
CMG	21 070 449	-	-	21 070 449	2 292 029
LMG	12 054 731	-	-	12 034 731	808 459
IMG	-	4 227 843	82 800	4 310 643	624 298
BHM	-	1 527 192	-	1 527 192	(3 870 849)
BHM Immobilière	-	843 895	-	843 895	309 976
Master Cloud	3 040 953	-	-	3 040 953	443 520
Porte de France	-	433 125	-	433 125	-
Nexus	-	15 352	-	15 352	83 345
Founa Distribution	-	-	-	-	319 079
Total	36 166 133	7 047 407	82 800	43 276 340	1 009 857

(*) *Autres que les comptes courants*

18. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Au cours de l'exercice 2025, la SMG a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie avec des parties liées.

- Le solde des billets de trésorerie souscrit par la SMG et non échus au 31 décembre 2025 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Produits financiers constatés en 2025
BHM Promogro	2 050 000	255 600
Total général	2 050 000	255 600

- Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG, non échus au 31 décembre 2025, ainsi que les charges financières y afférentes constatées au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Charges financières constatées en 2025
TPR	2 000 000	177 656
Lloyd vie	850 000	85 230
CFI		99 034
Total général	2 850 000	361 920

19. Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

A. Directeur Général

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Par décision du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022, Monsieur Fahd Chaouch a été nommé Directeur Général de la Société Magasin Général pour une durée de trois ans, à compter du 14 décembre 2022.

Le 12 décembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général pour une nouvelle durée de trois ans, courant du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération annuelle brute de 321 403 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général. Toutefois, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 30 septembre 2025, Monsieur Fahd Chaouch a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 79 235 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr FAHD CHAOUCH en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général et il a fixé sa rémunération.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute annuelle de 31 544 DT.

B. Directeur Général Adjoint

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025. Le conseil d'administration du 12 décembre 2025 a renouvelé le mandat de Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société Magasin Général et ce pour une nouvelle durée de trois années ans à compter du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 273 264 DT.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général**

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Immobilière Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 77 316 DT.

C. Président de conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit au titre de ses fonctions une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration et soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'article 205 du CSC prévoit la possibilité d'allouer une rémunération exceptionnelle au titre des missions spécifiques qui lui sont confiées, La mission confiées au Président du Conseil de la SMG consiste à piloter le rétablissement des ratios financiers de la société.

Ainsi, outre ses attributions classiques ; consistant à proposer l'ordre du jour du Conseil d'Administration, présider les séances du Conseil ainsi que les réunions des Assemblées Générales, le Président du conseil de part son expertise apporte un appui étroit à la direction générale pour la réalisation de la stratégie de la société en matière d'équilibre financier.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général**

Le conseil d'administration du 14 juin 2022 a fixé la rémunération annuelle du Président de conseil d'administration à 100 000 DT au titre de l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration, réuni le 11 juin 2025, a procédé au renouvellement du mandat du Président du Conseil et en a fixé la rémunération.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général**

Le conseil d'administration du 20 avril 2025 a fixé la rémunération du président de conseil d'administration à 50 000 DT au titre de l'exercice 2025.

D. Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit

- Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence proposés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
- L'administrateur Fathi Ben Moussa a conclu un contrat de prestation de service avec la filiale l'Immobilière Magasin Général portant sur l'assistance au lancement et au suivi du plan de développement de l'activité immobilière pour les exercices 2024 et 2025, moyennant une rémunération annuelle de 100.000 DT.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Directeur Général	321 403	
Directeur Général Adjoint	273 264	
Administrateurs	50 000	50 000
Comité Permanent d'audit	30 000	30 000
Président de conseil d'administration	100 000	100 000

Note 29 : Evènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers 31 décembre 2025 pouvant avoir un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Note 30 : Note portant sur l'impact de l'entrée en vigueur de la circulaire de la BCT n° 2026-04 du 26/03/2026 :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2026-04 du 26 mars 2026 impose aux importateurs de produits qualifiés de « non prioritaires » de financer l'intégralité de leurs opérations sur fonds propres, en interdisant expressément le recours aux crédits, avances et garanties bancaires.

Cette nouvelle réglementation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2025, elle constitue un événement postérieur sans incidence sur les états financiers à cette date.

Au titre de l'exercice en cours, la SMG n'enregistre aucun impact significatif sur son activité ni sur sa performance.

Par ailleurs, la société Centrale Magasin Général (CMG), filiale de la SMG spécialisée dans les ventes en gros, a procédé à un ajustement de sa structure de financement afin de préserver sa position sur le marché des produits importés.

Ces mesures n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité ni sur la performance de la CMG au titre de l'exercice en cours.

Note 31 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de la société Magasin Général

CONTEXTE

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations significatives liées aux facteurs ESG, susceptibles d'avoir une incidence sur la performance financière, la gestion des risques et la création de valeur à long terme sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les impacts potentiels liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières.
- Les indicateurs ESG jugés matériellement significatifs,

Section 1 : Gouvernance

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

1.1.1. Organes de gouvernance et responsables impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration assure la supervision des principaux enjeux ESG susceptibles d'avoir un impact sur la performance, les risques ou les perspectives de la Société Magasin Général.

Pour structurer cette démarche, le Conseil a instauré un Comité ESG dédié, présidé par un administrateur indépendant.

Cette instance a pour mission d'orienter la stratégie de durabilité de la Société Magasin Général, d'assurer le suivi des engagements ESG et d'en rendre compte régulièrement au Conseil.

Le pilotage opérationnel de cette stratégie est confié au Directeur d'Audit Interne, moyennant une Cellule ESG pluridisciplinaire regroupant les expertises clés de l'entreprise (Comptabilité, RH, Technique, Marketing, etc.) et créant ainsi un lien direct entre la vision stratégique du Conseil et les réalités opérationnelles de la Société.

1.1.2. Formation et renforcement des capacités

La société a entamé des formations de base en matière d'ESG et prévoit de renforcer progressivement les actions de formation associées.

Section 2 : Stratégie

2.1. Mise en place de la démarche ESG

Les premières étapes de structuration de la démarche ESG ont été récemment initiées au sein de la société Magasin Général.

À ce stade, cette démarche est pilotée en interne par les responsables du projet, en coordination avec les directions concernées.

Le niveau de maturité du dispositif ESG est considéré à un stade émergent.

2.2. Business Model et orientations stratégiques ESG

Le modèle économique de la Société Magasin Général s'inscrit dans l'activité de la grande distribution, exercée à travers un réseau de magasins, des plateformes logistiques et des fonctions supports, couvrant l'approvisionnement, le stockage et le transport.

Dans ce cadre, l'exposition de la Société aux enjeux ESG est à la fois directe, du fait de ses activités propres, et indirecte, via l'impact des enjeux ESG de ses filiales.

2.3. Enjeux ESG Pertinents

Afin de répondre aux nouvelles exigences du CMF et compte tenu de l'état d'avancement du projet de mise en place de la démarche ESG, la société Magasin Général s'est, à ce stade, limité aux enjeux définis par le standard international Sustainability Accounting Standards Board « SASB », applicables à la société, pour l'identification des enjeux potentiellement matériels du point de vue matérialité financière. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Gestion du carburant de flotte
- Émissions atmosphériques liées à la réfrigération
- Gestion de l'énergie
- Gestion des déchets alimentaires
- Sécurité des données
- Sécurité alimentaire
- Pratiques de travail
- Approvisionnement, emballages et marketing des produits ;

Section 3 : Gestion des risques

La Société a initié les premiers pas dans le processus d'identification des risques et opportunités ESG associés aux enjeux identifiés.

À ce stade, l'analyse repose principalement sur une approche qualitative. Elle vise à identifier à la fois les risques directs liés aux activités propres de la Société et les risques indirects découlant de l'exposition de ses filiales. Cette démarche a vocation à être progressivement intégrée au dispositif global de gestion des risques de la Société.

Section 4 : Indicateurs & Cibles

La Société a engagé les premiers travaux de structuration de son reporting ESG. Le système d'information actuel ne permet pas encore de disposer de l'ensemble des données nécessaires pour le calcul exhaustif des indicateurs quantitatifs.

Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025 la Société s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

Perspectives et jugement de la direction

La Direction considère que les enjeux ESG auxquels la Société est exposée, que ce soit directement ou indirectement à travers ses filiales, constituent des facteurs potentiellement significatifs pour sa situation financière, sa performance et ses perspectives. La mise en œuvre progressive d'actions d'atténuation et le renforcement du dispositif de reporting ESG devraient permettre de mieux maîtriser ces risques et opportunités et d'en atténuer les impacts financiers potentiels.

Note N° 32 : Les engagements hors bilan :

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
1 Engagements donnés				
1b Garanties réelles				
Nantissement	20 000 000	BIAT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BIAT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	12 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	18 530 000	BNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur Fonds de commerce situé à Tunis route de la Marsa et sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	7 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	6 347 000	ZITOUNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 772 366	ZITOUNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	20 000 000	ZITOUNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
Hypothèque et Nantissement	10 000 000	UBCI		*Hypothèque en 1er rang sur la propriété d'un immeuble objet de TF N°22331 Ariana située à Ariana d'une superficie de 12580 m ² *Nantissement en 1er rang sur fonds de commerce exploité à la route Teniour Km 3 Sfax el Medina
	8 700 000	BH		* Hypothèque de 1er rang sur 2190,23 part/2314 parts lui revenant dans la propriété objet de TF n 25605 Manouba dénommé magasin général d'une superficie global 2314 m2 sise à Denden
	5 300 000	BT		Nantissement sur fond de commerce de MG MAXI SOUSSE et MG PROXI MONASTIR
	4 000 000	BT		La totalité de la propriété sise à El MOUROUJ 5- Gouvernorat de BEN AROUS d'une superficie de 33 Ares 19 Ca objet du Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS ainsi que les parts indivises des parties communes y afférentes
	3 200 000			
	3 000 000	BH		Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS 25605 Manouba
	5 000 000			DENDEN
Total	169 849 366			
1c Effets escomptés non échues	906 000	Amen Bank		
	2 455 000	ATB		
	4 304 000	ABC		
Avance Sur facture				
Total	7 665 000			
3 Engagements réciproques				
Leasing	850	UBCI		
	367	BT		
	2 466	ALBARAKA		
Avals et Cautions				
Crédit documentaire	3 444 550			
Total	169 762 599			

Annexe 1 : Solde Intermédiaire de Gestion

PRODUITS	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	CHARGES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	SOLDES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	1 079 478 739	1 199 148 258	Achats consommés	880 821 195	975 692 399	Marge commerciale	198 657 543	223 455 859
Marge commerciale	198 657 543	223 455 859	Autres charges externes	76 732 686	77 516 077	Valeur ajoutée brute	121 924 857	145 939 782
Valeur ajoutée brute	121 924 857	145 939 782	Impôts et taxes	2 655 482	5 954 662			
			Charges du personnel	84 216 363	93 917 031			
Total	121 924 857	145 939 782	Total	86 871 844	99 871 693	Excédent brut d'exploitation	35 053 013	46 068 089
Excédent brut d'exploitation	35 053 013	46 068 089	Autres pertes ordinaires	1 371 390	738 779			
Autres gain ordinaires	1 096 547	742 785	Charges financières	14 438 010	5 100 645			
Produits de placement	3 057 636	255 600	Dotations aux amortissements et	24 889 355	30 870 508			
			Impôt sur les sociétés	2 251 149	5 086 885			
Total	39 207 196	47 066 474	Total	42 949 904	41 796 817	Résultat Net	-3 742 708	5 269 657

Annexe 2 : Tableau de passage des charges par nature

Le tableau de passage des charges en nature aux charges par destination au 31/12/2025 se présente comme suit :

Liste des comptes de charges par nature	Montants	Ventilation			
		Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises vendues	975 692 399	975 692 399	-	-	-
Autres charges d'exploitation	83 470 739	-	55 215 792	22 300 285	5 954 662
Autres pertes ordinaires	738 779	-	-	-	738 779
Charges de personnel	93 917 031	-	91 355 887	-	2 561 14'
Charges financières nettes	5 100 645	-	-	5 100 645	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	30 870 508	-	-	30 870 508	-
Impôt sur les sociétés	5 086 885	-	-	-	5 086 885

SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 26 mai 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (« société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 87 982 040 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 269 657 Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Prise en compte des revenus

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 161 084 983 Dinars, représentant 97% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à

Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;

Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;

Examiner la cohérence globale de l'évolution des revenus au regard de notre connaissance de l'activité y compris l'analyse des tendances des revenus selon différents critères (magasin, segment, rayon, etc), et en rapprochant les données comptables avec les informations de gestion disponibles.

Effectuer des tests substantifs dont l'étendu a été défini selon notre évaluation du système de contrôle interne et notre appréciation du risque d'erreur.

Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentés dans les notes aux états financiers.

3.2. Estimation des provisions pour risques et charges

La société a constaté des provisions pour risques et charges pour un 15 654 114 DT au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques et charges constitue un point clé de notre audit.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ainsi que les méthodes retenues pour l'estimation du montant de la provision,
- Examiner les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance et évaluer si d'autres éléments probants corroborent les informations fournies par la direction.
- Procéder à la circularisation des avocats et exploitation des réponses reçues.
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3. Evaluation des titres de participation

Ainsi qu'il en est fait mention dans la note 5-a aux états financiers, la société détient un portefeuille significatif de titres de participation s'élevant à une valeur comptable nette de 302 580 970 DT au 31 décembre 2025 dont principalement les titres « Immobilière Magasin Général — IMG », « Société BHM SA » et « Port de France Immobilière » (filiales) s'élevant respectivement à 173 365 000 dinars, 82 981 146 dinars et 39 043 420 dinars.

Ces titres sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

La comptabilisation et l'évaluation de ces titres de participations sont effectuées conformément aux politiques comptables énoncées dans la note 3.3 aux états financiers et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces titres constitue une question clé d'audit, compte tenu de leur importance significative dans les comptes de la société ainsi que du degré élevé de jugement requis pour apprécier leur valeur recouvrable, notamment au regard de l'estimation de leur valeur d'usage.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres de participation ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'estimation de la valeur recouvrable des titres de participation, au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration (« rapport de gestion ») incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Les Co-commissaires aux comptes

**Les commissaires aux comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet Zahaf et Associés

Ahmed Sahnoun

Mahmoud Zahaf

SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 26 mai 2026

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La Société Magasin Général (« SMG » ou « Société ») a bénéficié d'un financement en compte courant accordé par la société CFI, en date du 22 septembre 2025, pour un montant total de 1 400 000 DT. Le taux d'intérêt applicable à ce financement est fixé à TMM majoré de 2 %.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 30 avril 2026.

- La SMG a bénéficié d'un financement en compte courant accordé par Monsieur Yahia Bayahi, membre du Conseil d'Administration, en date du 24 juillet 2025, pour un montant de 2 000 000 DT. Ce financement porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil d'administration du 12 décembre 2025.

- La SMG a contracté en décembre 2025 un emprunt à moyen terme auprès de la banque « BT » pour un montant de 4.000.000 DT, remboursable sur cinq années avec 6 mois de grâce et rémunéré au taux d'intérêt TMM+2,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil du 12 décembre 2025.

- La SMG a conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 un contrat de financement en compte courant avec la société SOINDI rémunéré à un taux d'intérêt de 12,5%. La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 250 000 DT et ce au titre de la rémunération de ce compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 2 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 28 août 2025.

- La SMG a procédé, le 17 juillet 2025, à la cession de deux véhicules utilitaires totalement amorties, au profit de la société TPR, pour un prix de 55 658 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 28 août 2025.

- La SMG a conclu une convention de prise en charge de compte courant associés avec les sociétés « Centrale Magasin Général », « Société BHM SA » et « Immobilière Magasin Général » avec date d'effet au 31 décembre 2025.

Cette convention a eu pour effet de débiter le compte courant de la société BHM SA d'un montant de 3 668 186 DT en contrepartie du crédit du compte courant débiteur de la société Centrale Magasin Général pour 2 857 237 DT et du crédit du compte courant de la société Immobilière Magasin Général pour 813 949 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 30 avril 2026.

- La SMG a conclu une convention par laquelle la société CFI lui refacture sa quote-part des coûts relatifs à la fourniture des services "DiliTrust Governance" à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant équivalent à 7 500 € par an calculé sur la base du taux de change officiel de la Banque Centrale de Tunisie à la date d'émission de la facture.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 12 décembre 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Opérations de financement

1. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration, réunis au cours des exercices antérieurs à 2025, ont autorisé la SMG à recourir à des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, les crédits contractés par la Société Magasin Général et présentant un encours au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Date du conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Encours au 31/12/2025 en DT
22-déc-15	UIB	10 000 000	562 569
	BH	10 000 000	609 190
19-déc-17	BNA	18 530 000	2 779 500
	BT	10 000 000	1 000 000
	Attijari Bank	20 000 000	5 217 419
28-nov-18	Zitouna Bank	6 217 000	1 023 491
	Amen Bank	20 000 000	4 325 337
	BIAT	20 000 000	8 571 429
	BIAT	10 000 000	4 285 714
16-déc-20	UBCI	10 000 000	3 333 333
	Zitouna Bank	23 772 366	8 699 013
18-nov-24	BT	5 300 000	4 800 000

2. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2025 ont autorisé la SMG à réaliser des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Les opérations qui ont continué à produire des effets au titre de l'exercice 2025 sont détaillées comme suit :

a. Billets de trésorerie souscrits

Le solde des billets de trésorerie souscrit par la SMG et non échus au 31 décembre 2025 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Produits financiers constatés en 2025
BHM Promogro	2 050 000	255 600
Total général	2 050 000	255 600

b. Billets de trésorerie émis

Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG, non échus au 31 décembre 2025, ainsi que les charges financières y afférentes constatées au titre de l'exercice 2025, se présentant comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Charges financières constatées en 2025
TPR	2 000 000	177 656
Lloyd vie	850 000	85 230
CFI	-	99 034
Total général	2 850 000	361 920

B. Opérations diverses avec les sociétés de groupe

L'exécution des opérations suivantes, relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Comptes courants actionnaires

Société	Soldes comptes courants débiteurs au 31 décembre 2025	Produits d'intérêts en 2025	Soldes comptes courants créditeurs au 31 décembre 2025	Charges d'intérêts en 2025
CFI	1 000 000	89 258	1 400 000	37 278
CMG	145 573	387 076	-	-
LMG	946 920	92 301	-	-
IMG	73 438 156	7 447 559	-	-
BHM	21 876 329	1 731 394	-	-
BHM Distribution	611 375	55 806	-	-
BHM Immobilière	50 794	97 746	-	-
Founa Distribution	2 935 718	276 827	-	-
Nexus	924 234	87 413	-	-
MG international	275 481	-	-	-
SS Auto	3 720 545	414 907	-	-
Cloud Master	-	-	560 263	80 607
SOINDI	2 000 000	250 000	-	-
WISEVISON	63 170	-	-	-
Total	107 988 295	10 930 287	1 960 263	117 885

2. Ventes et autres prestations accordées

Société	Refacturation des charges communes 2025	Autres prestations 2025	Total produits	Créances au 31/12/2025 (*)
CMG	50 343	1 796	52 139	2 611 563
LMG	99 224	30 278	129 502	1 230 934
IMG	43 050	-	43 050	1 139 158
BHM	-	-	-	1 304 064
BHM Distribution	24 000	-	24 000	171 363
Founa Distribution	-	-	-	470 872
Master Cloud	84 179	-	84 179	849 340
MG International	24 000	-	24 000	-
Total	324 796	32 074	356 870	6 546 360

(*) : Autres que comptes courants associés

3. Achats, charges locatives et autres prestations de services obtenues

Société	Achats nets des ristournes 2025	Charges locatives 2025	Autres prestations 2025	Total charges	Dettes au 31/12/2025 (*)
CMG	21 070 449	-	-	21 070 449	2 292 029
LMG	12 054 731	-	-	12 034 731	808 459
IMG	-	4 227 843	82 800	4 310 643	624 298
BHM	-	1 527 192	-	1 527 192	(3 870 849)
BHM Immobilière	-	843 895	-	843 895	309 976
Master Cloud	3 040 953	-	-	3 040 953	443 520
Porte de France	-	433 125	-	433 125	-
Nexus	-	15 352	-	15 352	83 345
Founa Distribution	-	-	-	-	319 079
Total	36 166 133	7 047 407	82 800	43 276 340	1 009 857

(*) : Autres que comptes courants associés

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

• Directeur Général

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2022, a nommé Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la SMG pour une durée de trois ans à compter du 14 décembre 2022. Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2025 a procédé au renouvellement de son mandat pour une nouvelle durée de trois ans, courant du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération annuelle brute de 321 403 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2022, a nommé Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la Société Centrale Magasin Général. Toutefois, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2025, Monsieur Fahd Chaouch a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général de ladite société.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 79 235 DT.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général et il a fixé sa rémunération.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 31 544 DT.

• Directeur Général Adjoint

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la SMG et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025. Le conseil d'administration du 12 décembre 2025 a renouvelé le mandat de Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la SMG et ce pour une nouvelle durée de trois années ans à compter du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 273 264 DT.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Immobilière Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 77 316 DT.

• Président du Conseil d'Administration

Le président du conseil d'administration perçoit au titre de ses fonctions une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration et soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 14 juin 2022 a fixé la rémunération annuelle du Président de conseil d'administration à 100 000 DT au titre de l'exercice 2025.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 avril 2025 a fixé la rémunération du président de conseil d'administration à 50 000 DT au titre de l'exercice 2025.

• **Les Administrateurs et les membres du comité permanent d'audit**

- Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence proposés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
- L'administrateur Fathi Ben Moussa a conclu un contrat de prestation de service avec la filiale l'Immobilière Magasin Général portant sur l'assistance au lancement et au suivi du plan de développement de l'activité immobilière pour les exercices 2024 et 2025, moyennant une rémunération annuelle brute de 100.000 DT.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

		Charges de l'exercice 2025	Passif au 31 décembre 2025
Avantages à court terme	Directeur Général	321 403	-
	Directeur Général Adjoint	273 264	-
	Administrateurs	50 000	50 000
	Comité Permanent d'audit	30 000	30 000
	Président du Conseil d'Administration	100 000	100 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet Zahaf et Associés

Ahmed Sahnoun

Mahmoud Zahaf